

# Devis Provisoire

17 février 2026



## Émetteur

Société : **Dawap**  
Votre contact : **Jeremy Chomel**  
Adresse : **Route du macle  
34490 Les Abrets en Dauphiné**  
Pays : **France**  
Numéro d'entreprise : **828656280**  
Code d'activité : **6202A**  
Numéro de TVA : **FR84828656280**  
Numéro de téléphone : **0699273149**  
Adresse email : **jeremy@dawap.fr**  
Site internet : **dawap.fr**

## Destinataire

Société : **La halle au sommeil**  
Adresse : **144 RUE DES GLIERES  
38150 SALAISE-SUR-S**  
Pays : **France**  
Numéro d'entreprise : **49924551200011**  
Code d'activité : **7740Z**  
Numéro de TVA : **FR94499245512**  
Adresse email : **john@halleausommeil.fr**  
Site internet : **https://www.halleausommeil.fr**

Devis relatif à une phase de cadrage stratégique visant à analyser l'existant, structurer les besoins et formaliser les trajectoires d'évolution du site e-commerce et de son écosystème associé.

Cette prestation s'inscrit dans la continuité de nos échanges et conformément à la proposition détaillée transmise.

## Détail

Type	Description	Prix unitaire HT	Quantité	TVA	Total HT
Service	Phase de cadrage stratégique – Évolution du site e-commerce La Halle au Sommeil  Mission de cadrage réalisée sur 2 jours consécutifs en visio, mobilisant 3 intervenants.  La prestation comprend : <ul style="list-style-type: none"><li>- Analyse technique de l'existant (structure, modules installés, personnalisations, contraintes liées à la version actuelle)</li><li>- Évaluation des performances via outils spécialisés (GTmetrix, Google PageSpeed Insights)</li><li>- Analyse du parcours client et identification des limites techniques éventuelles</li><li>- Workshops métiers portant sur l'usage réel du site, la gestion du catalogue produit, la mise à jour des prix et stocks, la gestion des commandes, la logique de zones géographiques et de click &amp; collect</li><li>- Cartographie des flux entre le site et l'ERP A2J (commandes, stocks, prix, interactions fournisseurs, ressaisies manuelles, risques opérationnels)</li><li>- Identification des zones de fragilité et des opportunités d'optimisation</li><li>- Construction d'un backlog initial priorisé des fonctionnalités (périmètre MVP)</li><li>- Formalisation de scénarios d'évolution : optimisation de l'existant, refonte partielle ou refonte structurée</li><li>- Estimation budgétaire indicative par scénario avec projection planning</li></ul>	4 000,00 €	1	20%	4 000,00 €

Type	Description	Prix unitaire HT	Quantité	TVA	Total HT
------	-------------	------------------	----------	-----	----------

Livrables inclus :

- Rapport d'analyse technique
- Rapport de performance
- Cartographie des flux métiers
- Backlog initial priorisé
- Synthèse des scénarios d'évolution
- Estimation budgétaire indicative

Restitution complète incluse sous 5 jours ouvrés après la phase de cadrage, avec réunion de présentation des conclusions.

<b>Total HT</b>	4 000,00 €
<b>TVA (20%)</b>	800,00 €
<b>Total TTC</b>	4 800,00 €

## Conditions

**Conditions de règlement :** À réception

**Mode de règlement :** Virement bancaire

**Intérêts de retard :** Taux d'intérêt légal en vigueur

**Validité du devis :** 30 jours

**Notes :**

La validation du présent devis vaut acceptation de la prestation décrite et des conditions financières associées.

La mission sera planifiée dès réception du devis signé et du règlement de l'acompte.

Une facture d'acompte correspondant à 50 % du montant total sera émise à la validation du devis.

# Conditions générales de vente

Dawap – Agence technique digitale  
Siège social : Les Abrets en dauphiné  
Site : <https://dawap.fr>

Version en vigueur à la date de signature du devis

## Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles Dawap fournit à ses clients professionnels des prestations de développement, d'intégration API, d'architecture logicielle, de création de marketplace, de conseil technique, d'audit, de maintenance et, plus généralement, toute prestation numérique sur mesure.

Toute signature de devis, acceptation écrite, y compris par courrier électronique, ou paiement d'un acompte emporte acceptation pleine et entière des présentes CGV.

## Article 2 – Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent exclusivement aux clients professionnels agissant dans le cadre de leur activité (B2B).

Elles prévalent sur tout autre document du client, sauf accord écrit contraire expressément accepté par Dawap.

## Article 3 – Formation du contrat

Le contrat est formé par l'un des éléments suivants :

- La signature du devis
- L'acceptation écrite du devis, y compris par email
- Le paiement d'un acompte

Les devis sont valables trente jours à compter de leur date d'émission.

## Article 4 – Description des prestations

Les prestations sont strictement définies dans le devis signé ainsi que, le cas échéant, dans tout document de cadrage, proposition commerciale ou cahier des charges validé par le client.

Ces documents font partie intégrante du cadre contractuel.

En cas de contradiction entre les documents, le devis prévaut.

Toute demande non expressément mentionnée dans le devis ou dans le document de cadrage validé fera l'objet d'un devis complémentaire.

Dawap intervient exclusivement dans le cadre d'une obligation de moyens et met en œuvre les compétences et diligences nécessaires à la bonne exécution de la mission, sans garantie de résultat.

## Article 5 – Propriété intellectuelle

Les livrables spécifiquement développés pour le client dans le cadre de la mission lui sont destinés et ne seront pas reproduits à l'identique pour un autre client.

Dawap conserve néanmoins l'intégralité des droits de propriété intellectuelle relatifs à son savoir-faire, ses méthodologies, ses architectures génériques, ses frameworks internes, ses bibliothèques de code, ses connecteurs, ses outils internes et plus généralement toute brique technique ou organisationnelle non spécifiquement propre au client.

Après paiement intégral des sommes dues, le client bénéficie d'un droit d'usage non exclusif et non transférable des livrables pour les besoins de son activité.

Les éléments spécifiquement conçus pour répondre aux besoins propres du client ne pourront être reproduits en l'état pour un concurrent direct.

Toute clause d'exclusivité renforcée devra faire l'objet d'une mention spécifique dans le devis et pourra donner lieu à une rémunération complémentaire.

Dawap se réserve le droit de réutiliser librement ses briques techniques génériques, ses patterns d'architecture, ses composants logiciels standardisés ainsi que ses méthodologies, dans le respect de la confidentialité du client et sans reproduction à l'identique de la solution globale développée.

## Article 6 – Conditions financières

Les prix sont exprimés en euros hors taxes.

Sauf mention contraire prévue au devis, les modalités de paiement sont les suivantes :

- Un acompte à la commande
- Le solde à la facturation finale

Les conditions spécifiques mentionnées au devis prévalent.

Une facture d'acompte est émise à la validation du devis lorsque celui-ci prévoit un acompte.

Tout retard de paiement entraîne l'application d'intérêts calculés au taux BCE majoré de dix points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de quarante euros pour frais de recouvrement.

Dawap se réserve le droit de suspendre immédiatement les prestations en cas de retard de paiement.

Les livrables restent la propriété de Dawap jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

#### Article 7 – Recette et validation

Sauf procédure spécifique prévue dans le devis, la validation intervient lors de la remise et de la présentation des livrables.

La prestation est réputée conforme dès lors qu'elle correspond au périmètre décrit dans le devis et, le cas échéant, dans le document de cadrage validé.

Toute demande d'ajustement, modification ou évolution non prévue explicitement dans le périmètre contractuel fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Aucune intervention supplémentaire n'est due en dehors du périmètre contractuellement défini.

Dawap intervient exclusivement dans le cadre d'une obligation de moyens.

#### Article 8 – Maintenance et absence de garantie implicite

Les prestations réalisées par Dawap n'incluent aucune garantie de résultat, de performance commerciale, de référencement, de rentabilité ou d'adéquation à un besoin spécifique.

Toute intervention postérieure à la validation des livrables relève soit d'un contrat distinct, soit d'un devis complémentaire.

Ne sont notamment pas couverts :

- Les modifications apportées par un tiers
- Les évolutions de services tiers tels que API, ERP, marketplaces ou solutions SaaS
- Les changements d'infrastructure du client
- Les demandes d'évolution fonctionnelle
- Les adaptations liées à un changement de contexte technique

#### Article 9 – Responsabilité

La responsabilité de Dawap est strictement limitée au montant total hors taxes payé par le client pour la prestation concernée.

Dawap ne pourra être tenue responsable des pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, pertes de données, dommages indirects ou dysfonctionnements liés à des services tiers.

Le client demeure responsable de la sécurisation de ses accès, de la sauvegarde de ses données, de son environnement d'hébergement et de la conformité réglementaire de son activité.

#### Article 10 – Dépendance aux services tiers

Les prestations peuvent dépendre de services externes tels que hébergeurs, ERP, marketplaces, solutions SaaS ou fournisseurs d'API.

Dawap ne peut être tenue responsable d'une modification d'API, d'une interruption de service tiers, d'un changement de politique technique ou commerciale d'un prestataire externe, ou d'une incompatibilité indépendante de sa volonté.